

# COMMUNIQUÉ

## INSCRIPTIONS BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR - SESSION 2018 –

### LE RECTORAT DE LA GUYANE COMMUNIQUE

#### CANDIDATS INDIVIDUELS

Le registre d'inscription aux épreuves du **BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR, session 2018**, est ouvert pour les **candidats individuels** auprès de la Division des Examens et Concours du Rectorat de Guyane (Place Léopold Heder à Cayenne) **du JEUDI 12 OCTOBRE 2017 au MARDI 14 NOVEMBRE 2017 – 17 HEURES (heure locale)**.

Les inscriptions se font par internet à l'adresse suivante :

[https://ecc.orion.education.fr/inscynetpro/inscriptionpublic?&Ucod\\_dom=BTS&Uaca\\_dep=A33](https://ecc.orion.education.fr/inscynetpro/inscriptionpublic?&Ucod_dom=BTS&Uaca_dep=A33)

**ATTENTION :** En raison de l'absence de formation et de ressources locales, pour certaines spécialités non enseignées en Guyane, les candidats pourraient être contraints de se déplacer dans les académies de Métropole ou des Antilles.

#### CANDIDATS SCOLAIRES

Les inscriptions des candidats scolarisés s'effectueront dans leur établissement.

#### POUR S'INSCRIRE :

- Justifier d'une préparation au diplôme, soit par la voie scolaire, soit par l'enseignement à distance, soit par la formation continue ou l'apprentissage ;

ou

- Avoir accompli 3 années d'activités professionnelles dans un emploi d'un niveau au moins égal à celui de technicien et dans un domaine en rapport avec la spécialité du BTS ;

ou

- Avoir déjà présenté le Brevet de Technicien